

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC }
Province de Québec }
No 582 }
**Cour
Supérieure**

DANS L'AFFAIRE DE
EUGÈNE CHABOT & CIE,
St Laurent Insolubles

JE DONNE AVIS par les présentes que en vertu d'un ordre de la Cour en date du 26 novembre courant, une assemblée des créanciers des insolubles aura lieu au Palais de Justice à Québec, le sixième jour de décembre prochain, à dix heures à midi pour donner leur avis à la nomination d'un curateur et d'un ou plusieurs inspecteurs aux biens de cette succession.

O. JOBIN,
Gardien provisoire

Québec, 26 novembre 1894.

Charles E. Roy

MARCHAND ET IMPORTATEUR DE CUIRS

418-415-417, Rue St-Valler, St-Roch
QUEBEC.

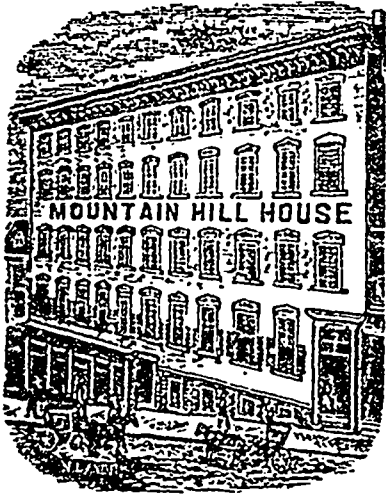
SPÉCIALITÉ:—Cuir à semelle Spanish, Eagle, Penetanz, Bracebridge, Slaughter, Cuir Rouge Cuir à Harman, Veau Français & U^l Lyon, Bals & Fils, et M. M. et D., Kid Elastique.

— AUSSI: —

Jobber en chaussures.
Un assortiment d'Empelgues importées et toutes espèces de Fournitures pour chaussures

CORRESPONDANCE SOLICITEE

MOUNTAIN HILL HOUSE



94 à 98 Rue de la Montagne
QUEBEC.

E. DION & Cie - - - Prop.
JOS. CLOUPIER - - - Gérant

Cet hôtel est situé au centre du quartier d'affaires.
M. DION & CIE ayant fait des réparations considérables, en ont fait une maison de première classe, très confortable, à des prix très raisonnables.

D. RATRAY & SON
ENTREPOSEURS

Entrepôts : Rues Dalhousie, St-Paul et St-André, Québec.

Emmagasinage "franco on en douane" à taux modérés. Marchandises reçues sur connaissance. Assurance effectuée sur les marchandises dangereuses, si on le désire. TELEPHONE 771

L'Hôtel-de-Ville est déjà à l'état de projet depuis plusieurs années ; il y a un terrain d'acheté exprès pour cela, les plans sont faits, les calculs mûris, approfondis. Pourquoi attendre davantage ? Le temps de la réflexion est passé ; c'est l'heure d'agir.

Encore si c'était une question de tout ou rien ; *to be or not to be !* mais non ; si ce n'est cette année, il faudra construire au plus tard dans trois ans, ou sinon, le terrain qu'a vendu le gouvernement sera confisqué, avec les améliorations que la ville aura été dans l'intervalle obligée d'y faire, car l'emplacement est aujourd'hui une disgrâce pour une ville civilisée.

Pourquoi donc attendre trois ans ? Quand même la construction augmenterait un peu les taxes, ce ne serait toujours qu'une différence de trois années de contribution pour chacun des contribuables. D'ailleurs le sacrifice ne serait pas sans compensation ; avant trois ans, il a aura du bénéfice à retirer, directement ou indirectement, pour la masse de la population. Puisqu'il faut passer par là, autant que ce soit tout de suite.

Et puis, fut-il jamais moment plus propice pour une pareille entreprise ? Jamais la main-d'œuvre n'a été aussi abondante, c'est-à-dire à meilleur marché. Nous sommes des marchands, des industriels ; l'argent qui va être dépensé là nous reviendra en grande partie en échange de nos produits ou marchandises, sur lesquels nous faisons du profit. Que nous importe de verser d'une main quelques sous de plus dans la caisse municipale, si nous devons de l'autre main toucher des piastres ?

Telle est en somme l'opinion que nous entendons exprimer tous les jours. Nous comprenons qu'il y ait des plaintes, des recommandations ça et là ; il y en a toujours. Les opinions sont libres d'ailleurs, et de part et d'autre ont droit au respect. Nous savons parfaitement que la construction immédiate de l'Hôtel-de-Ville ne peut pas faire l'affaire de monsieur tout le monde. Mais il ne faut jamais conclure du particulier au général ; et ces sortes de questions doivent être discutées non au point de vue personnel, mais à la lumière de l'intérêt public.

Il est des moments où il faut savoir s'oublier un peu, et regarder autour de soi pour s'assurer s'il n'y aura pas un plus grand nombre d'heureux que de mécontents.

Songez aux classes ouvrières, par exemple. Consultées par l'entremise de leur conseil suprême à Québec, elles viennent de se prononcer à l'unanimité en faveur de la construction immédiate de l'Hôtel-de-Ville.

La question doit venir en dernier ressort devant le Conseil-de-Ville ce soir.

Elle est exposée avec clarté dans le rapport du comité que voici :

Le sous-comité a l'honneur de faire rapport au Comité des chemins qu'il est unanimement d'opinion qu'il est urgent de faire des réparations et additions à l'Hôtel-de-Ville actuel ou d'ériger un nouvel Hôtel-de-Ville sur les terrains des Jésuites achetés à cet effet du Gouvernement. Le Comité, sur avis des ingénieurs, estime à \$50,000 le coût de réparer et d'agrandir sur le site actuel, et à \$150,000 le coût de construire sur le terrain des Jésuites.

Cependant la différence des deux projets, qui paraîtrait être au premier abord de \$100,000, se réduirait à \$80,000 par la vente, à \$12,000, du terrain actuel et les \$8,000 représentés par le loyer de \$400 que paye la Corporation pour le poste de police No. 1 à Ste-Ursule ; mais la différence se réduirait à \$60,000, si, d'après les stipulations du contrat d'achat du terrain des Jésuites, la Corporation, en remettant ce terrain, ne pouvait être remboursée des \$20,000 payées au Gouvernement pour le dit terrain, et à \$50,000 si à ces \$20,000 l'on ajoute quelques \$10,000 d'intérêts et frais déjà faits sur le nouveau site.

Votre sous-comité attire aussi l'attention du Comité des chemins sur le fait que, pouvant dans la nouvelle bâtisse du terrain des Jésuites disposer d'une vingtaine de bureaux qui, chauffés et éclairés, devraient se louer chacun au moins \$125 par année, ensemble \$2,500, ce qui couvrirait l'intérêt à 5% pour cent sur la susdite différence de \$50,000 entre le coût des deux projets, le coût final de l'amélioration ne serait en réalité que de \$50,000 au lieu de \$150,000, ce qui ne grèverait la ville que d'une somme annuelle additionnelle d'intérêt de \$2,500.

De plus, le Comité se verrait avec regret maintenant enlever ce terrain qui vaut certainement plus du double de la somme qu'il coûte à la Cité, et prie le Comité des Chemins de considérer et les avantages du nouveau site, et l'augmentation de valeur qu'une bâtisse érigée en cet endroit donnerait à toutes les propriétés dalentour, avec encore le prestige que donnerait à la ville une semblable amélioration, à comparer, avec celle d'une bâtisse réparée, agrandie, rapéçée sur le site rétréci de l'Hôtel-de-Ville actuel, où il faudrait s'en tenir aux rues étroites qui l'entourent, et situés dans un voisinage dangereux, en cas de feu des bâtisses qui l'adjacent et dans l'impossibilité d'ériger même une fontaine devant la bâtisse ou même de mettre l'édifice en arrière de 10 pieds pour en orner les alentours d'une simple rangée d'arbres.

Le Comité des Chemins ne sera pas lent non plus à saisir cette occasion de faire valoir devant le Conseil-de-Ville, et aux yeux des contribuables, l'indispensable nécessité, en attendant mieux, de donner ainsi de l'ouvrage aux ouvriers sans emploi de la ville, pour ne pas courir le risque, comme il y a 3 ans, de se voir forcé de dépenser \$8,000 en pure perte à employer les nécessiteux à remuer, déplacer la pierre de l'échouïs de 1889, sous le prétexte d'élargir une voie déjà ample pour les besoins ou de se voir forcés comme l'a été le Maire de Toronto, il y a 2 ans, à faire faire pour \$5,000 de pelle-tage de neige par des gens qui ont été